



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 60

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. BLASHKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 234 — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. BLASHKO intervient.

M. PERCHOTTE, M^{me} la ministre NAYLOR et M. BALCAEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. PERCHOTTE, M^{me} la ministre FONTAINE et Ministre ASAGWARA interviennent. La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 29 mai 2025 à 11 h 55.

M. BRAR présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Soutien à l'industrie agricole au Manitoba

Attendu :

que l'agriculture joue un rôle important dans l'histoire économique et culturelle du Manitoba et qu'elle est vitale pour la prospérité de la province;

que le précédent gouvernement provincial progressiste-conservateur déchu a fermé 21 bureaux de la Société des services agricoles du Manitoba et du ministère de l'Agriculture aux quatre coins de la province, laissant des producteurs sans aucun accès aux services essentiels en personne;

qu'il n'a pas tenté de résoudre les problèmes auxquels l'industrie agricole manitobaine faisait face;

que le gouvernement provincial actuel soutient sans équivoque les fermiers et l'agro-industrie au Manitoba;

que le gouvernement provincial est fier de soutenir les entreprises agricoles face aux tarifs douaniers que la Chine et les États-Unis imposent ou menacent d'imposer;

que ce gouvernement est fier de contribuer à ce que le coût de la vie demeure abordable pour les fermiers en prolongeant le gel des loyers pour les terres domaniales agricoles jusqu'en 2025;

qu'il est fier de restaurer les services en personne pour les fermiers en ouvrant deux nouveaux bureaux de la Société des services agricoles du Manitoba à Shoal Lake et à Virden;

qu'il est fier d'aider les jeunes fermiers à obtenir le soutien dont ils ont besoin en augmentant à 40 000 \$ l'abattement pour jeunes agriculteurs dans son budget de 2025;

qu'il redouble d'efforts pour terminer la construction du Centre d'innovation des Prairies pour l'agriculture durable en octroyant 60 millions de dollars en fonds d'immobilisation et 60 millions supplémentaires en financement provisoire et que le Centre permettra d'ajouter des centaines de places de formation et de créer de nombreux emplois pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre;

qu'il a été le premier gouvernement provincial au pays à témoigner son soutien au programme Agri-stabilité en 2025 face aux tarifs douaniers que la Chine et les États-Unis imposent ou menacent d'imposer;

qu'il investit 13 millions de dollars dans l'association Cereals Canada pour développer le centre d'échange de technologies agricoles, organisme de renommée internationale situé au centre-ville de Winnipeg, qui soutiendra les producteurs et les conditionneurs de grains dans leurs efforts continus pour tisser des liens avec de nouveaux partenaires commerciaux à l'international,

il est proposé que l'Assemblée législative soit exhortée à reconnaître et à louer les efforts fructueux du gouvernement provincial pour soutenir et faire croître l'industrie agricole au Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. BRAR intervient.

MM. BEREZA, DEVGAN et JOHNSON, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. BEREZA et M. le *ministre* KOSTYSHYN interviennent. M. JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le député d'Entre-les-Lacs–Gimli invoque le *Règlement* au sujet de l'utilisation de titres incorrects par le ministre de l'Agriculture pour désigner des membres de l'opposition officielle et demande que le ministre retire ses propos et présente des excuses.

M. PANKRATZ intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président suppléant informe l'Assemblée que le rappel au *Règlement* est recevable et met en garde le ministre.

Toujours pendant le débat, le député d'Entre-les-Lacs–Gimli invoque le *Règlement* au sujet du fait que le ministre de l'Agriculture a désigné le député de Portage-la-Prairie de « MLA for Portage » et demande que le ministre utilise le nom exact de la circonscription.

Le président suppléant informe l'Assemblée que le rappel au *Règlement* est recevable et demande aux députés de se désigner les uns les autres par leurs titres exacts.

TREIZE HEURES TRENTE

M. GUENTER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 26 mai 2025, à 18 h 30, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Question à l'étude :

Le rapport *Services de traitement des dépendances au Manitoba* du vérificateur général, daté de juillet 2023

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M^{me} CHEN;
- M^{me} COMPTON;
- M^{me} DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. EWASKO;
- M. GUENTER (président);
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. OXENHAM;
- M^{me} STONE.

Personnes étant intervenues :

- Tyson Shtykalo, vérificateur général du Manitoba;
- Charlene Paquin, sous-ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'Itinérance;
- Chris Christodoulou, directeur général par intérim de Soins communs;
- Jitender Sareen, responsable provincial à Soins communs (Santé mentale et lutte contre les dépendances).

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport *Services de traitement des dépendances au Manitoba* du vérificateur général, daté de juillet 2023, et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. GUENTER, le rapport du Comité est déposé.

M. BUSHIE, *ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies échappés dans l'ensemble du Manitoba.

M. WOWCHUK fait des observations sur la déclaration.

M. MOYES, *ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, fait une déclaration au sujet de la Journée de reconnaissance des agents de l'environnement qui a lieu le 1^{er} juin 2025.

M. NESBITT fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* KENNEDY, M. WOWCHUK, M^{me} la *ministre* SMITH, M. NESBITT et M^{me} la *ministre* SCHMIDT font des déclarations de député.

M. NARTH dépose une demande d'avis datée du 27 mai 2025 et portant sur une contravention à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres* reprochée à M. le *ministre* MOROZ.

(Document parlementaire n° 63)

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à envisager de prolonger le tronçon récemment pavé de la route provinciale secondaire n° 332 se terminant au chemin Bohn vers Starbuck et à reconnaître l'importance cruciale d'améliorer l'état de cette route afin de la rendre plus sécuritaire et accessible pour ceux qui résident et circulent le long de celle-ci ainsi qu'à Starbuck.

M. PERCHOTTE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à effectuer des travaux de réfection et d'entretien régulier sur la route provinciale secondaire n° 352 au Manitoba, en particulier sur le tronçon de 1,5 mile situé entre Birnie et la route provinciale à grande circulation n° 5, afin qu'elle réponde aux normes de l'Association des routes et transports du Canada, à veiller à ce qu'elle demeure revêtue d'asphalte et qu'elle ne soit pas réduite à du gravier, à réduire le poids maximal autorisé sur cette route jusqu'à ce que les travaux de réfection soient terminés ainsi qu'à remplacer ou à réparer le pont situé sur ce tronçon et à fournir une évaluation de son intégrité.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer les petites entreprises du Manitoba en leur accordant une aide financière destinée à rembourser les dépenses et les franchises d'assurance qu'elles doivent payer à la suite d'actes criminels.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre MOSES tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 47 — *Loi sur le commerce équitable au Canada (reconnaissance mutuelle en matière de commerce intérieur) et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée « Achetons manitobain, achetons canadien »)/The Fair Trade in Canada (Internal Trade Mutual Recognition) Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Buy Manitoba, Buy Canadian Day)*.

Le débat se poursuit.

MM. PERCHOTTE et GUENTER ainsi que M^{me} BYRAM interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey